

## Règlement

### Parcours 500m

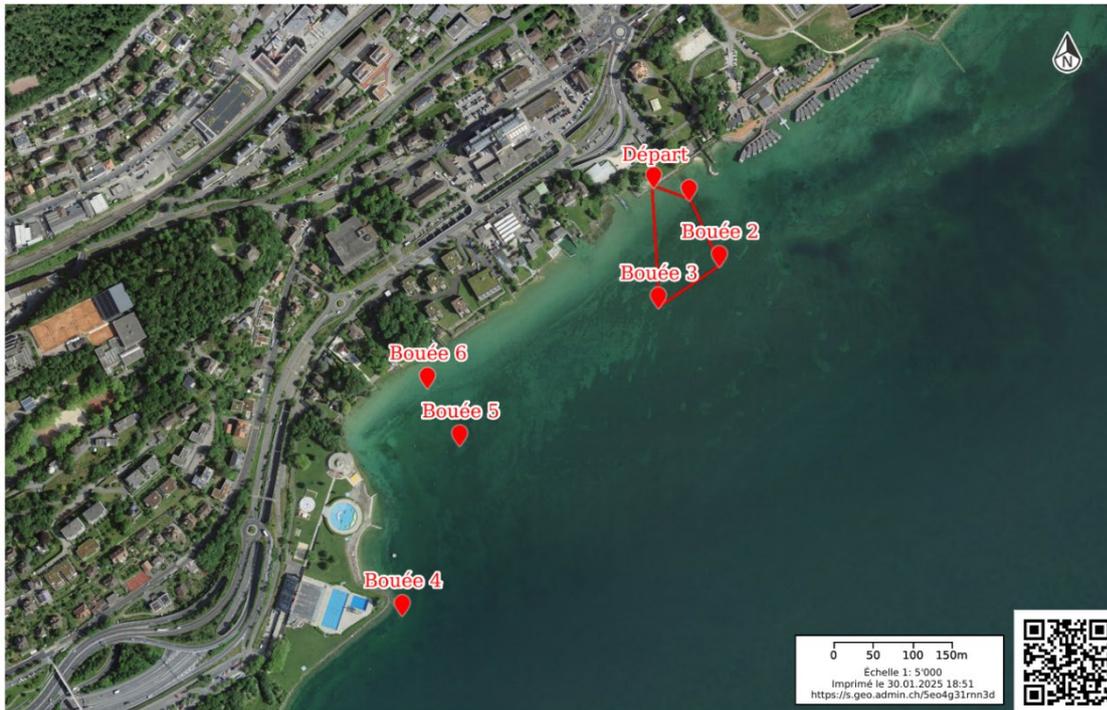
### Samedi 5 juillet 2025

#### Parcours

Course chronométrée ouverte aux nageurs et nageuses de 10 ans et plus.

Départ / Arrivée : Plage Monruz de Neuchâtel

Distance : environ 500m.



#### Programme de la journée (sous réserve de modifications)

TRAVERSÉE	COURSES POPULAIRES
09h15 : Départ 1ère vague à Cudrefin	14h00 – 14h45 : Parcours 1500m (25 pers.)
10h00 : Départ 2ème vague à Cudrefin	14h15 – 14h40 : Parcours 500m (25 pers.)
13h30 : Fin de la Traversée	14h45 – 15h30 : Courses de sauvetages
	15h30 – 16h15 : Parcours 1500m (25 pers.)
	15h45 – 16h10 : Parcours 500m (25 pers.)
	16h30 : annonce des résultats

Ce règlement a été établi pour garantir la sécurité, l'équité et le bon déroulement de la course. Toute infraction peut entraîner une exclusion immédiate de l'événement.

## Conditions de Participation

- L'inscription est ouverte aux personnes ayant au minimum 10 ans révolus.
- Le parcours 500m s'adresse aux nageuses et nageurs ayant les capacités de nager 500 mètres en moins de 25 minutes.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée.

## Inscriptions

- Les inscriptions se font en ligne via le site de l'événement [svnn.net/traversee](https://svnn.net/traversee) (lien de redirection vers le site du chronométreur pour les inscriptions et paiements).
- Inscription sur place possible dans la mesure des places disponibles avec une majoration de 5CHF jusqu'à 1h avant le départ de la course.
- Le nombre de participants est limité.
- En s'inscrivant, le participant confirme avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

## Sécurité

### A. Nageurs

1. La combinaison est autorisée mais pas obligatoire.
2. La bouée de nage est autorisée mais pas obligatoire.
3. Les autres accessoires de natation tels que palmes, plaquettes et pull-boy sont interdits.
4. Chaque nageur est tenu de prendre le départ sobre et sans dépendance à des substances pouvant altérer ses sens.
5. Chaque nageur doit porter un bonnet de bain de couleur visible remis par l'organisateur pendant toute la course.
6. Les mineurs peuvent participer avec une autorisation parentale ou une autorisation du représentant légal.
7. À l'arrivée, chaque nageur doit faire sonner une cloche placée sur la plage afin de déclencher la fin du chronométrage.
8. Les puces de chronométrage doivent être remises à l'organisateur à l'arrivée sous réserve d'une pénalité CHF 70.-.

### B. Organisateur

1. L'organisateur aura un bateau équipé d'au moins une trousse de secours, de couvertures de survie, d'une planche de sauvetage, d'une paire de jumelles et d'une lampe frontale. L'équipage est composé de secouristes.
2. Le bateau, ainsi que d'autres embarcations légères, surveilleront la course.
3. Le maintien de la manifestation est de la responsabilité de l'organisateur.
4. L'organisateur se garde le droit de refuser le départ d'un participant s'il estime qu'il n'est pas apte.
5. L'organisateur se garde le droit d'interrompre la manifestation.
6. L'organisateur se garde le droit d'interrompre un nageur qui ne finit pas le parcours dans un temps de 25 minutes.

## Conditions d'annulation

1. L'organisation se réserve le droit d'annuler, retarder, modifier ou interrompre la course en tout temps pour des raisons de sécurité ou de météo. Dans ces cas-là, la finance d'inscription n'est pas remboursée.
2. Si le nageur ne prend pas part à la course ou ne termine pas le parcours, il ne peut prétendre à un remboursement ou dédommagement.
3. En règle générale, une annulation, un décalage ou une modification de la course est annoncée le jour même de la course, à moins qu'il n'y ait des conditions extrêmes qui permettent de se prononcer la veille. Par temps incertain, un point sur les prévisions météorologiques et l'éventualité d'une annulation sera communiqué la veille de la course durant la matinée à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription.

## Responsabilités

1. Chaque participant vient sous sa propre responsabilité et doit donc être assuré en conséquence.
2. La **SSVNN** décline toute responsabilité en cas d'accident.
3. Une décharge de responsabilité sera signée avant le départ et remise aux organisateurs.
4. En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement.

Neuchâtel, le 15 mai 2025  
Pour le comité La Marthe Robert  
Flavian Grand